



Identification génétique : ce qui change en 2014

Prouver la fiabilité d'un pedigree est un gage de qualité à même de promouvoir le chien de race. L'identification génétique (ADN) se heurtait jusqu'à présent à un problème de coût, un frein pour beaucoup d'éleveurs ; une démocratisation de la démarche s'avérait nécessaire. C'est pourquoi, consciente de ce facteur limitatif, la Société Centrale Canine s'est investie dans ce projet.



ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS
POUR VALORISER LES RACES CANINES.

Il est apparu clairement que la solution résidait dans la centralisation des demandes d'analyses par la Société Centrale Canine, le groupage permettant de négocier au mieux les tarifs. La Société Centrale Canine a donc lancé un appel d'offres, publié au niveau européen.

Ont été retenus, parmi les candidats, les 3 laboratoires présentant le meilleur rapport "fiabilité technique / prix".

Le mode de fonctionnement qui, depuis plusieurs années, permettait de faire réaliser les analyses va donc changer :

- Les demandes de kits de prélèvement pour l'identification génétique et/ou la compatibilité de filiation ne seront plus à adresser aux laboratoires mais directement à la Société Centrale Canine :
 - Soit à partir d'un formulaire téléchargeable sur le site www.scc.asso.fr accompagné du règlement correspondant,
 - Soit par Internet en allant sur ce même site avec paiement par carte bancaire, sécurisé comme pour les déclarations de saillie et demandes d'inscription.
- A réception, la Société Centrale Canine adressera aux demandeurs un kit complet de prélèvement comprenant :
 - Les brochettes de prélèvement avec leur sachet micro-perforé et les recommandations de prélèvement,
 - Une attestation à faire remplir par le vétérinaire,
 - Une enveloppe T à l'adresse de la Société Centrale Canine pour l'envoi des prélèvements,
 - Une lettre d'accompagnement.

Les prélèvements devront être effectués par le vétérinaire qui certifie, sur l'attestation prévue à cet effet, avoir vérifié personnellement l'identifiant de l'animal.

Le vétérinaire placera le prélèvement et l'attestation dûment remplie dans l'enveloppe T à l'adresse de la Société Centrale Canine et postera l'ensemble lui-même.

Les vétérinaires seront donc les agents certificateurs de la fiabilité des prélèvements.

Une fois reçus à la Société Centrale Canine, ces prélèvements, obligatoirement accompagnés des attestations signées par les vétérinaires, seront regroupés pour un envoi hebdomadaire auprès des 3 laboratoires retenus.

La Société Centrale Canine devient donc, dans cette démarche, le seul interlocuteur des laboratoires.

Après réception, les résultats seront enregistrés à la Société Centrale Canine puis transmis aux demandeurs des analyses, avec copie aux clubs de race concernés.

Le délai entre la réception des prélèvements à la Société Centrale Canine et l'envoi des résultats aux demandeurs des analyses sera de 10 à 14 jours.

Tous les renseignements sur les demandes par internet, les formulaires à utiliser, les tarifs etc. pourront être consultés sur le site :

www.scc.asso.fr

NB : La Société Centrale Canine ayant opté pour un nouveau statut fiscal (avec TVA), les éleveurs soumis au régime de la TVA pourront récupérer la TVA qui sera mentionnée sur les reçus ou factures.